



PREFET DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Communiqué de presse

Montpellier, le vendredi 15 avril 2011

Une année record pour le logement social

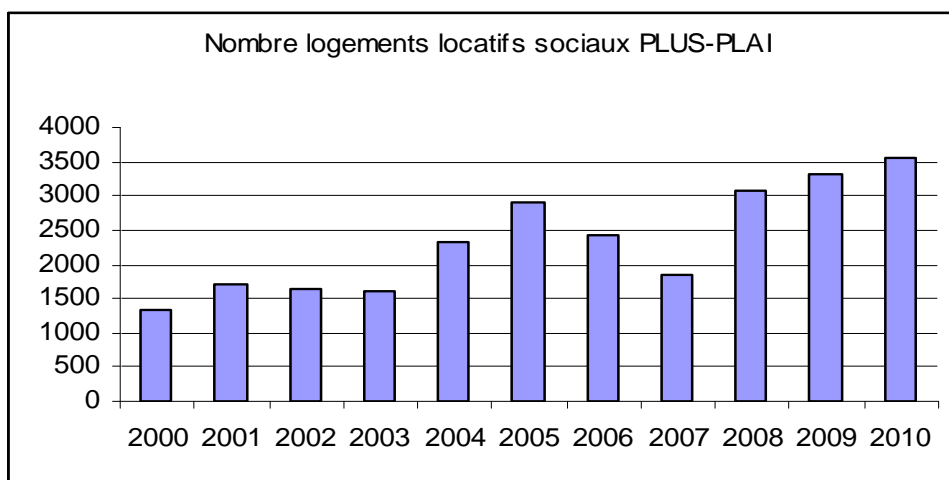
Le Comité régional de l'Habitat s'est tenu le 12 avril 2011, sous la présidence du Préfet de région, Claude BALAND, en présence des représentants des collectivités locales, des bailleurs sociaux, les services de l'Etat et les associations.

I. Le bilan 2010

Le Préfet a dressé le bilan 2010 de l'action commune des partenaires du logement social, en notant les progrès réalisés :

1. 2010 a été une année record pour le financement des logements locatifs sociaux : 3 561 logements financés à hauteur de 17,9 M€

Grâce à la mobilisation de tous, le nombre de logements sociaux financés a plus que doublé en 10 ans passant de 1 324 logements en 2000 à 3 561 logements en 2010.



Le Préfet a tenu à féliciter tous ceux qui ont concouru à ce résultat collectif : les bailleurs sociaux, les collectivités locales, les services de l'État.

2. En 2010, l'État et les bailleurs sociaux ont logé plus de bénéficiaires du droit au logement opposable (DALO)

Dans l'Hérault, qui concentre aujourd'hui plus de 60% des recours au titre du DALO, des logements ont été proposés à un plus grand nombre de ménages reconnus prioritaires. Ils étaient 86 % en fin 2010 contre 59 % en fin 2009.

Pour le Languedoc-Roussillon, les personnes effectivement relogées depuis le début du DALO sont beaucoup plus nombreuses (45 % de demandes satisfaites en 2008, 71 % en 2010. Le nombre de recours a diminué de 21 % en deux ans (2083 en 2008, 1634 en 2010).

II. La feuille de route 2011 pour le logement locatif social

Le Préfet a ensuite évoqué les perspectives en 2011 :

1. 16,25 M€ pour 4500 logements locatifs sociaux

Pour 2011, les crédits initialement alloués au Languedoc-Roussillon avaient été resserrés à hauteur de 13,45 M€, avec un objectif assigné de 3 820 logements.

Conscient du retard de la région et pour honorer la convention qu'il a signée avec le président du Conseil régional le 18 novembre dernier, le préfet a obtenu du Ministre du logement un supplément de 2,8 M€, soit un total disponible de 16,25 M€ pour un objectif porté à 4 500 logements.

Des moyens supplémentaires pourraient être attribués en septembre 2011, si la production de logements est conforme aux objectifs.

2. Signer des Conventions d'Utilité Sociale plus ambitieuses

Ces conventions déterminent le nombre de logements à construire par chaque bailleur social entre 2011 et 2017. Elles seront signées par le préfet de région et les bailleurs sociaux avant le 30 juin 2011. Elles doivent impérativement traduire leur volonté de faire progresser la production de logements locatifs sociaux.

3. Le prélèvement opéré sur les organismes HLM du Languedoc-Roussillon sera moins lourd qu'au niveau national

L'Etat a mis en place un mécanisme de solidarité entre bailleurs sociaux pour construire plus de logements sociaux en zone tendue.

D'après les simulations actuelles, le prélèvement pour le Languedoc-Roussillon serait de l'ordre 2,92 M€, c'est-à-dire 1,68 % des 175 M€ prélevés au niveau national, alors que la région gère 2,33 % des logements en France.

Seulement 4 organismes, sur 17 ayant leur siège dans la région, y seraient assujettis.

4. Le Comité régional de l'habitat a approuvé les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) de la Lozère et de l'Hérault.

Pour en savoir plus

Michel MAINDRAULT (DREAL) : 04 34 46 66 60